

FORMALITÉS D'ACCÈS POUR UN CHAUFFEUR / LIVREUR



Livraisons possibles du lundi au jeudi
entre 7h30 et 15h30 et le vendredi de
7h30 à 14h45.

Pas de livraison de 12h00 à 12h30

Centrale nucléaire de Tihange

Département Care
Service Prévention et Protection
Protection Physique et Accès (Sécurité Nucléaire)
cnt.acces@bnl.engie.com
Tél. : +32 (0)85 24 34 88

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS AU SITE

- > Avoir **plus de 18 ans**.
- > **Se conformer aux règles en vigueur** sur le site et se soumettre aux contrôles à l'entrée, à la sortie, sur les aires de circulation et les parkings ainsi que dans les locaux.
- > Respecter les règles des lois sociales : permis de travail, Limosa, etc.
- > Être seul dans son véhicule (on ne peut pas transporter de passagers sur le site).
- > Respecter la législation en vigueur selon le type de véhicule ou de chargement.
- > Avoir une liste du matériel/produits présents dans le véhicule.

Si accès au périmètre technique P2 (livraison sur unité) :

- > Les véhicules de tourisme ne sont pas autorisés dans ce périmètre **SAUF** et **UNIQUEMENT** sur dérogation de la section Care Protection Physique et Accès (sécurité nucléaire)
- > Avoir **OBLIGATOIREMENT** une habilitation ou une attestation de sécurité. Pour pouvoir accéder à l'ensemble du site, l'habilitation **SECRET** est exigée.
- > Fournir votre permis ADR (uniquement pour le transport de produits dangereux).
- > Passer le test de technicien (livraison de produits chimiques en vrac).

Quelques jours avant votre arrivée :

- > Assurez-vous que vos modalités d'accès sont en ordre (Voir adresse mail en 1^{ère} page).
- > Informez-vous du lieu précis de livraison (attention des tests peuvent être exigés).
- > Informez-vous du nom, du numéro de téléphone de votre correspondant ENGIE Electrabel et du numéro de commande, surtout si votre livraison se fait pour une autre entreprise.

Lieu de déchargement principal :

- > **BAM, Bâtiment des Accès Marchandises se trouvant sur le parking C.**



LES FORMALITÉS ET CONTRÔLES SUR LE SITE



01. STATIONNER SUR LE PARKING « CONTRÔLE VÉHICULE »

- > Présentez-vous au garde.
- > Présentez les documents du véhicule.
- > Présentez la liste de matériel ou rédigez un « bon matériel ».
- > Pour les engins et accessoires de levage, fournissez le certificat de contrôle réalisé par un organisme agréé.
- > Précisez quel type de produits « dangereux » vous transportez. Attention certains produits ne sont pas acceptés sur le site et seront conservés au « contrôle véhicule ».



02. SE RENDRE AU GUICHET DES ACCÈS VÉHICULES

- > Munissez-vous d'une pièce d'identité, de votre numéro de plaque d'immatriculation, de votre numéro de commande, de votre permis ADR (si nécessaire).
- > Précisez pour qui, où, quel travail, quel type de livraison vous devez entrer sur le site.
- > Obtenez l'autorisation d'accès et **retournez au parking « contrôle véhicule »**.



03. ACCÈS AU P2 VIA LE BCA

- > Si livraison dans un magasin des unités, attendez l'accord de l'agent de gardiennage.
- > Badgez à la borne à l'entrée du sas véhicule pour signaler votre présence.
- > Attendez l'ouverture des portes et entrez dans le sas.
- > Ouvrez les portes du véhicule et présentez-vous au contrôle des personnes.
- > Déposez à la consigne votre GSM s'il est équipé d'un appareil photo (un BIP peut vous être prêté), ainsi que tout appareil photo.



04. SORTIE DU P2

- > Faites signer l'« Autorisation d'accès limité » par votre correspondant ENGIE Electrabel.
- > Badgez à la borne de sortie et attendez l'ouverture des barrières.
- > Entrez dans le sas.
- > Récupérez à la consigne votre GSM et/ou appareil photo, après être sorti du sas.



05. SORTIE DU SITE

- > Présentez-vous au contrôle de sortie.
- > Ouvrez votre véhicule pour faciliter le contrôle des gardes.
- > Présentez tout justificatif en cas de sortie de tout matériel.
- > Remettez votre badge d'accès au guichet des accès véhicules.

Le tri des déchets est respecté partout sur le site : utilisez les îlots de tri et les conteneurs appropriés.

LA DÉCLARATION
ENVIRONNEMENTALE DE
LA CENTRALE REGORGE
D'INFORMATIONS.
Consultez-la ici :



RENSEIGNEMENTS UTILES :

ATTESTATIONS ET HABILITATIONS DE SÉCURITÉ

Si votre société est habilitée par l'Autorité Nationale de Sécurité (ANS), l'Officier de sécurité agréé est légalement tenu d'effectuer les démarches pour l'obtention de votre attestation (AFCN) et/ou votre habilitation (ANS) de sécurité.

Il en va de même si vous êtes indépendant.

L'attestation de sécurité est valable uniquement le jour de la visite, max 3x/an glissant.

ATTENTION ! Cette attestation aura une validité maximale de 1 AN et ne pourra pas être renouvelée pendant 3 ANS (donc pas d'accès à la CNT durant ces 3 années).

CONTACTS

HABILITATIONS ET ATTESTATIONS

Mail : Cnt-habilitationdesecuriteeex@bnl.engie.com

Tél : +32 (0) 85 / 24 79 28

INFORMATIONS FOURNISSEURS

Site internet : www.engie-electrabel.be/fr/fournisseurs



Il est interdit d'entrer sur le site avec :

- un appareil photo,
- un enfant,
- un animal.

La police et la société G4S sont présentes en permanence sur le site de Tihange. Toute personne se trouvant dans ce périmètre est susceptible de se faire contrôler et a l'obligation d'y répondre favorablement.

Folder non exhaustif issu de procédures complexes
Réf. : ZNO 10010419916.000 - Éditeur : BECT Care Protec. Phys. & Accès (Sécurité Nucléaire)
Suggestions d'améliorations : cnt.acces@bnl.engie.com